

**Procès-verbal du Conseil Municipal de la Commune de Montbron
Département de la Charente**



Le 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un novembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	19
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	17
Date de convocation :	14 novembre 2019
Date d'affichage :	28 novembre 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Gwenhaël François, M. André Arnaudet, Mme Danièle Bernard, Mme Marcelle Buisson, Mme Christine Dussaigne, Mme Claudine Michely, M. Pascal Guimard, Mme Nicole Delage, Mme Justine

Terrade, M. Didier Génini, M. Bernard Azen, Mme Lisbeth Combaud, Mme Aurélie Truffandier, M. Sébastien Michaud, M. Laurent Château, Mme Régine Mondary.

Absents et excusés : M. Jacques Albert Morel, M. Guy Joyeux, M. Jérôme Nicolas.

Pouvoirs : M. Jacques Albert Morel à Mme Lisbeth Combaud.

Secrétaire de séance : Mme Justine Terrade.

Adoption du procès-verbal de la séance n°5 du 12 septembre 2019

Monsieur le maire explique que chaque conseiller municipal a été destinataire dans la convocation et a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance n°5 du 12 septembre 2019. Il demande s'il y a des observations. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de cette séance.

1. Décision modificative n°3- budget communal

--- Document budgétaire annexé en fin de document ---

2. Décision modificative n°1- Budget assainissement

---Document budgétaire annexé en fin de document---

3. Tickets de manège offerts aux enfants de Montbron

Exposé :

Monsieur le Maire explique que l'association « Les Festivités Montbronnaises » a acheté lors de la fête de la Saint Maurice des tickets de manège pour les enfants d'une valeur totale de 200€.

Pour procéder au remboursement de ces tickets, une subvention de 200€ pourrait leur être accordée.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Décide de verser cette subvention de 200.00 € pour prendre en charge les frais liés aux tickets offerts aux enfants de Montbron.

4. Subvention à une association

Exposé :

Monsieur André Arnaudet explique qu'un concert gratuit a été donné pour tous les montbronnais le 9 novembre dernier à l'Eglise de Montbron.

Pour participer aux frais de ce concert organisé par l'association « l'Echo de la Tardoire », une subvention de 250.00 € pourrait être accordée.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Décide de verser cette subvention de 250.00 € à l'association « l'Echo de la Tardoire » pour participer aux frais du concert.

5. Actualisation du tableau des taux de promotion pour les avancements de grade

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle qu'un tableau fixant le taux de promotion pour les avancements de grade (obligatoire depuis la promulgation de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale) a été voté par une délibération du 17 juin 2010 après l'avis favorable du comité technique paritaire réuni en séance du 26 avril 2010.

Il convient donc de mettre ce tableau à jour, en fonction de l'évolution des effectifs, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Résolution :

Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, avec 17 voix pour :

- Arrête comme suit en annexe, à compter du 1^{er} décembre 2019 le tableau des taux de promotion d'avancement de grade.

6. Avancement de grade

Exposé :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Mathieu Gabilan remplit les conditions requises pour accéder au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Il précise qu'il est actuellement adjoint administratif, à temps complet.

La Commission Administrative Paritaire, réunie en séance du 24 septembre 2019 a émis un avis favorable à cet avancement.

Afin de permettre la nomination de l'agent concerné sur son grade, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avancement et de créer un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe à temps complet.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents:

- Approuve la proposition d'avancement qui lui est présentée pour cet agent,
- Décide de procéder à la création du poste nécessaire à compter du 13 septembre 2019.

7. Avancement de grade

Exposé :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Christian Bouston remplit les conditions requises pour accéder au grade d'agent de maîtrise. Il précise qu'il est actuellement adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet.

En effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente par arrêté prenant effet le 15 novembre 2019, a inscrit Monsieur Jean-Christian Bouston sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne.

Afin de permettre la nomination de l'agent concerné sur son grade, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avancement et de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent puis délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents:

- Approuve la proposition d'avancement qui lui est présentée pour cet agent,
- Décide de procéder à la création du poste nécessaire à compter du 1^{er} décembre 2019.

8. Autorisation de temps partiel pour un personnel des services administratifs

Exposé :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le désir exprimé par Madame Marielle HAZA, de travailler à temps partiel, à concurrence de 50 % (cinquante pour cent) de ses obligations hebdomadaires de service. Il précise que ce temps partiel est accordé par l'assemblée mais n'est pas obtenu de droit (ce qui est le cas pour les agents ayant des enfants en bas âge) ; par conséquent, les cotisations de retraite sont basées sur le temps partiel.

Monsieur le Maire explique que suite à une mise en disponibilité de droit pour raisons familiales, Madame Marielle Haza réintègre son poste à temps plein avec une autorisation de travail à temps partiel à hauteur de 50% au 1^{er} novembre 2019.

Résolution :

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, avec 17 voix pour:

- Emet un avis favorable à la demande présentée par Madame Marielle HAZA, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019.

9. Nomination et rémunération des agents recenseurs

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montbron doit faire l'objet d'un recensement de population en janvier et février 2020.

Cinq agents recenseurs sont recrutés à cet effet. Il s'agit de Madame Corinne Lassoutière, Madame Eliane Redon, Monsieur Loïc Bourbon, Monsieur Pierre-Louis Fort et Monsieur Eric Lamothe.

La dotation de l'Etat est cette année de 4034 euros. Monsieur le Maire propose que la commune complète cette somme pour arriver à une rémunération de 1010 € net par agent.

Résolution :

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, avec 17 voix pour:

- Approuve la liste des agents recenseurs,
- Approuve le montant net de la rémunération telle que proposé ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire à signer tout document utile à ces fins.

10. Location du logement meublé 9 rue de Limoges

Exposé :

Monsieur le Maire expose que les travaux menés au 9 rue de Limoges sont sur le point d'être terminés. Il souhaite donc qu'un règlement soit voté pour pouvoir proposer à la location le logement dès qu'il sera prêt. Le règlement tel qu'il a été voté sera annexé à la présente.

Les prix proposés sont de 140 euros pour une semaine et de 450 euros pour un mois.

Monsieur le Maire rappelle que les chambres meublées proposées dans les locaux de l'ancienne conciergerie ne désespèrent pas. Il y a un vrai besoin à Montbron. De nombreuses entreprises dynamiques reçoivent des jeunes stagiaires ou apprentis et ont besoin de solution pour les loger. Ainsi le lycée Jean Rostand qui a créé une filière maroquinerie pourrait signer une convention avec la commune pour que les élèves envoyés chez Hermès soient logés dans cet appartement.

Ces projets de rénovation de bâtiments dans Montbron contribuent donc d'une part à éliminer les dents creuses dans la ville, à faire revivre une partie du bâti qui était abandonné et d'autre part à participer à la redynamisation économique de la commune.

Ces projets de chambres et de logements meublés s'inscrivent donc dans la droite ligne de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 17 voix pour :

- Valide le projet de règlement de location tels qu'annexé à la présente,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document pour le faire appliquer.

11. Convention avec l'agence technique départementale (ATD) de la Charente

Exposé :

Vu l'article Lb5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Outre des missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'au 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N° 43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N° 14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Résolution :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 ci-dessous :
 - « **Cartographie numérique/ visualisation** », [SIG ATD16]
 - « **Module métier de gestion de l'application du droit des sols** »
 - « **module métier de gestion de cimetière** »
 - précise que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,
 - précise que les coûts liés aux deux premières options sont supportés par la communauté de communes et ceux liés à la troisième option par la commune,
 - approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle du module métier de gestion de cimetière.

12. Adoption du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2018 du Syndicat d'eau potable du karst de la Charente

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. La commune appartenant à ce syndicat, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est annexé à la présente délibération.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018 du syndicat d'eau potable de Karst de Charente.

13. Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Exposé :

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour l'année 2019.

Pour la commune de Montbron, il s'agit du transfert de la maison de santé, route de Souffrignac et du local « Cabrioles », rue des vieilles écoles.

Pour rappel, le transfert de charges traduit le principe de neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes. Il traduit également la nécessité de respecter le principe de sincérité budgétaire qui constitue un élément incontournable de la garantie de l'équilibre financier constaté à l'instant du transfert de compétence.

1. la maison de santé : le rapport fait ressortir que les recettes liées à cet équipement (essentiellement les loyers des médecins) couvrent les dépenses d'entretien et les charges d'investissement. Ainsi la CLECT propose que le montant du transfert soit évalué à 0 euro (zéro euro).

2. le local cabrioles : la CLECT propose que le montant du transfert soit évalué également à 0 euro (zéro euro).

Aussi, au vu de toutes ces données, l'attribution de compensation de la commune de Montbron sera la même qu'en 2018, c'est-à-dire 387 604.88 € pour l'année 2019.

Il appartient aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce rapport.

Résolution :

Après avoir pris connaissance de ces explications puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte le rapport de la CLECT de septembre 2019,
- Approuve le transfert de la maison de santé et du local Cabrioles tel que décrit ci-dessus en point 1 et 2,
- Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au préfet de Charente et au président de la communauté de communes.

14. Décision modificative n°4- budget communal

---- Document budgétaire annexé en fin de document ---

Informations diverses

Les travaux de la boutique cuir sont terminés. Madame Delphine Dauchel a pris possession des lieux le 4 novembre et a ouvert le mardi 12 novembre. L'inauguration du magasin est prévue le vendredi 22 novembre 2019 à 18h. L'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue à Montbron.

Monsieur le Maire explique qu'il est toujours dans l'attente d'une éventuelle reprise de l'activité de traiteur dans l'ancien magasin de M. et Mme Raby.

Le bailleur charentais de logements sociaux « Logélia » propose à la commune de construire un village séniors. Il s'agit de plusieurs logements regroupés accueillant des personnes âgées valides qui ont accès à des services collectifs comme l'entretien des espaces verts, le portage de repas, l'aide à domicile... En ce qui concerne les terrains communaux, six parcelles d'environ 750 mètres carrés sont

disponibles dans le nouveau lotissement « des Genévriers ». Elles devraient être laissées à l'euro symbolique au bailleur pour qu'il puisse mener son projet.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de revient des parcelles du lotissement est de 32 euros le mètre carré. Trois parcelles ont été vendues à ce jour. Les autres parcelles sont très pentues et donc difficiles à vendre (les maisons sur sous-sol étant plus chères à construire). Le projet de logements « village seniors » serait donc une bonne solution pour la commune. Monsieur le maire rappelle qu'il souhaitait viabiliser le terrain plat en face du lotissement actuel mais que cela avait été refusé par les services de l'Etat.

Monsieur Bernard Azen rappelle que de nouveaux habitants amènent des subventions supplémentaires à la commune ; et qu'il est toujours intéressant d'accueillir de nouvelles populations même si les parcelles sont données à Logélia. Un village senior signifie aussi des emplois de services supplémentaires.

Suite à la fermeture de l'entreprise Rondineau, Monsieur le Maire rappelle que DM Production, l'entreprise montbronnaise située à côté de l'ADMR, reste le seul fabricant de charentaises dans le département. Le loyer modéré de la commune est une des raisons qui permet à l'usine de perdurer.

Monsieur le Maire explique que le club nautique montbronnais connaît des difficultés financières et est en peine de payer les maîtres nageurs. 3000 euros manquent en effet chaque année. Pour soutenir cette activité qui permet à tous les petits montbronnais d'apprendre à nager chaque été, il propose que la Commune donne 1000 euros au club d'une part ; et d'autre part, recrute la maître nageuse tous les après-midis de l'été pour tenir l'exposition du Vieux Château. Elle sera alors en mesure de donner les cours de natation bénévolement au club.

La commune de Montbron est inscrite au projet européen « WiFi 4 EU ». Des tirages au sort ont lieu plusieurs fois dans l'année pour subventionner et mettre en place un réseau de wifi public. Une enveloppe de 15 000 euros de travaux est allouée aux bénéficiaires.

Le projet de marché couvert est en bonne voie. L'architecte des bâtiments de France et le CAUE (conseil en architecture et urbanisme) suivent le dossier et il sera bientôt possible de montrer les premières esquisses. Le projet est en effet très encadré par ces services.

Monsieur le Maire informe le conseil que le premier étage du bâtiment de la communauté de communes va être prochainement acheté par l'établissement public. Une délibération vient d'être prise en ce sens.

Les travaux de la médiathèque démarrent en janvier 2020 avec le lot gros œuvre et maçonnerie obtenu par l'entreprise de Phillipe Aubin. Le reste des lots n'est pas encore attribués ; la première consultation a été infructueuse, la seconde est en cours.

Les travaux du château d'eau prennent fin. 450 000 euros ont été investis dont 289 000 euros pour l'étanchéité de la cuve. Le château est en train d'être remis en eau progressivement.

Monsieur André Arnaudet annonce que les travaux de l'espace de travail partagé n'ont pas de retard et se déroulent au mieux. Les toilettes de la salle des fêtes sont rénovées ainsi que celles des tribunes du football. Il informe également l'Assemblée que Calitom souhaite mettre en place un compostage en pied d'immeubles pour tous les logements sociaux de la commune. Les services techniques devront préparer le terrain qui les accueillera. Le Cidil sera lui chargé de réaliser l'entretien des bacs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Gwenhaël FRANÇOIS

Danièle BERNARD

André ARNAUDET

Christine DUSSAIGNE

Jérôme NICOLAS

Régine MONDARY

Jacques-Albert MOREL

Aurélien TRUFFANDIER

Bernard AZEN

Claudine MICHELY

Sébastien MICHAUT

Marcelle BUISSON

Laurent CHATEAU

Lisbeth COMBAUD

Didier GENINI

Justine TERRADE

Pascal GUIMARD

Guy JOYEUX

Nicole DELAGE